



CONFIDENTIALITE ET RISQUES DE CONTAMINATION

IEEPI
INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME de la formation

Contexte et définitions

- Définition de l'information confidentielle
- Qu'est-ce qu'une contamination ?
- Entre entreprise/entreprise ou entreprise/salarié
- Les impacts de la contamination pour l'entreprise
- Cas pratique de mise en situation

Se prémunir de la contamination en adoptant les bons réflexes :

- A qui je peux communiquer des informations confidentielles ? A quel moment ?
- Dans quel cadre ?
- Le contenu des contaminations
- Penser à se pré-constituer des éléments de preuves
- Les moyens organisationnels

Se prémunir de la contamination en utilisant les outils juridiques à disposition :

- Le contrat de confidentialité (avec exemple d'un contrat)
 - Délimiter les informations confidentielles
 - La durée : du contrat et de la protection
 - Le préambule : cadre du contrat
 - Signer le contrat en amont
 - Que se passe-t-il à la fin du contrat ?
- Les clauses des contrats (avec des exemples de clauses : les comprendre, savoir les appréhender) : clause de confidentialité, de non concurrence, d'exclusivité, de propriété intellectuelle : partage des résultats / autorisation pour des publications etc...

Les moyens d'actions contre la contamination

- Les Modes Alternatifs de Résolution des Conflits (M.A.R.C) : Droit collaboratif / Médiation / Arbitrage
- Actions judiciaires : Actions civiles et pénales

Conclusion : les bonnes pratiques dans les échanges avec les tiers

Formation développée et mise en œuvre par :

IEEPI
INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En collaboration avec :



Jeudi 24 MARS 2016
9h00 à 17h30 À TOULOUSE

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 620 €

TARIF PME : 420 €

OBJECTIFS

- Sensibiliser à la notion d'information confidentielle et non confidentielle
- Maîtriser les risques de contamination dans des échanges et partenariat avec les tiers, c'est-à-dire la transmission d'informations confidentielles par des tiers qui pourraient vous être ensuite opposées
- Gérer les NDA/accords de confidentialité et être vigilant à ce que l'on signe

PUBLIC

Responsables PI, responsables innovation ou R&D, ingénieurs et chercheurs, business developpers, acteurs du développement économique et technologique.

Intervenant

Frédéric BENECH, Avocat spécialisé en propriété industrielle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



CONFIDENTIALITE ET RISQUES DE CONTAMINATION



Le bulletin est à retourner par courrier à l'IEEPI : 1 rue Cassini – 67 400 ILLKIRCH
ou par fax au 03.69.20.02.39 / par mail : ieepi@ieepi.org

Nom du **participant** : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

Nom et prénom du **responsable formation** :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société.

Nom :

Adresse :

Pers. A contacter :

Tél :

Je m'inscris à la formation « Confidentialité et risques de contamination » qui aura lieu jeudi **24 mars 2016** de 9h00 à 17h30 à Toulouse.
(Madeeli / 11 bd des Récollets - Immeuble le Belvédère / 31078 Toulouse Cedex 4).

Tarif normal : 620 € net Tarif réduit *organismes publics* : 550 € net ⁽¹⁾

Tarif réduit *PME* : 420 € net ⁽²⁾

Date : / /

Nom du signataire :

Renseignements :

- IEEPI - au 03.88.65.50.29 - ieepi@ieepi.org

Cachet et signature :
le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte ⁽³⁾.

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 1, rue J-D Cassini - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : 17607 00001 70218044223 58 en indiquant le nom du participant

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA.

Les pauses et déjeuners sont offerts.

Tarifs et conditions de vente :

(1) Le **tarif réduit organismes publics** est applicable aux structures d'appui à l'innovation, services de valorisation, de la région **Midi-Pyrénées**.

(2) Le **tarif réduit PME** est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et membres du RDTI de la **région Midi- Pyrénées**. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles.

(3) Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : www.ieepi.org / Rubrique Informations pratiques.